

INTERPELLATION URGENTE

Auteur UDC, par Charles Clerc, Albert Pitteloud et Kevin Follonier (suppl.)
Objet Viège: mais où est donc passé la pollution au dioxane?
Date 14.02.2017
Numéro 5.0258

Actualité de l'événement

Lors de son interview par le Nouvelliste le samedi 4 février 2017, le conseiller d'Etat Jacques Melly affirme qu'il n'y a aucune propagation de dioxane constatée à la nappe phréatique dans la région de Viège.

Imprévisibilité

La déclaration imprévisible de Jacques Melly contredit fondamentalement la plainte pénale déposée en 2014 par l'Etat du Valais pour pollution au dioxane de la nappe phréatique.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Le Grand Conseil et le public doivent être informés sans tarder de ce revirement brusque de situation.

En octobre 2014 le Service cantonal de protection de l'environnement a déposé plainte pénale pour pollution de la nappe phréatique au dioxane. Alors chef de ce service, Cédric Arnold avait déclaré que le pollueur était la Lonza et que l'importance de la pollution de la nappe phréatique était jusqu'à plus de 10 fois le taux autorisé.

L'étendue de cette pollution avait nécessité la fermeture de puits d'eau potable dans la région de Viège.

Conclusion

En conséquence nous demandons au conseiller d'Etat M. Jacques Melly quel phénomène physique, chimique, hydraulique, juridique, politique ou autre circonstance explique la disparition de la pollution.